

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

RESERVATION

Les réservations peuvent se faire auprès de votre interlocuteur IDÉALLIS ECOLE DE COACHING. Toute réservation doit faire l'objet d'une confirmation écrite mentionnant vos coordonnées, l'intitulé et la référence de la formation,

INSCRIPTION

L'inscription doit se faire sous forme d'un bulletin d'inscription transmis par l'organisme de formation à adresser par mail ou courrier à votre interlocuteur IDÉALLIS ECOLE DE COACHING. Ce bulletin doit être rempli dans sa totalité.

CONVENTION DE FORMATION

IDÉALLIS ECOLE DE COACHING est déclaré organisme de formation continue et habilité à ce titre à établir des conventions de formation. Les factures peuvent faire l'objet de conventions de formation simplifiées mais nous pouvons vous adresser une convention séparée sur demande.

PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels. Les repas seront facturés en sus et imputables sur la participation de l'employeur.

CONDITIONS DE REGLEMENT ET DELAIS DE PAIEMENT

La prestation sera facturée à l'issue de la formation. La facture sera émise en fin de mois et payable à 30 jours.

GARANTIE DE PARTICIPATION

L'optimisation de la composition des groupes peut nous amener à proposer des modifications de dates. Dans le cas où le nombre de participant serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, IDÉALLIS ECOLE DE COACHING se réserve le droit d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

IDÉALLIS ECOLE DE COACHING se réserve la possibilité d'annuler une formation en cas de nombre d'inscrits insuffisant, de problème d'approvisionnement ou de problème logistique ayant des conséquences sur la bonne mise en oeuvre de la formation ; et ce, sans dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires inscrits seront prévenus au moins une semaine avant le début de la formation.

ANNULATION

Toute annulation d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début de la formation ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 5 et 15 jours avant le début de la formation donne lieu à une facturation égale à 30% du montant de la formation. Une annulation intervenant moins de 5 jours avant le début de la formation donne lieu à une facturation du montant intégral de la formation.

SUPPORT DE FORMATION

L'utilisation des documents remis lors des formations est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

NON SOLlicitation

Le client et / ou le stagiaire s'engagent à ne pas solliciter et / ou recruter le formateur réalisant la prestation ou toute autre personne d'IDÉALLIS ECOLE DE COACHING avec qui il aurait été en contact à l'occasion de sa formation. Cet engagement est valable pendant les 12 mois qui suivent la fin de la formation. Il s'applique aux salariés d'IDÉALLIS ECOLE DE COACHING ou aux vacataires ou contractuels.

RESPONSABILITE

IDÉALLIS ECOLE DE COACHING ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

LIEU DE DEROULEMENT

IDÉALLIS ECOLE DE COACHING peut être amené à réaliser la prestation chez un sous-traitant. Dans le cas où la formation se déroulerait dans un autre lieu que le centre de formation IDÉALLIS ECOLE DE COACHING, le stagiaire sera tenu de respecter à la fois le règlement intérieur IDÉALLIS ECOLE DE COACHING et le règlement intérieur des locaux au sein desquels sera réalisée la prestation. Le client s'engage à ce que le stagiaire est préalablement pris connaissance du règlement intérieur transmis par IDÉALLIS ECOLE DE COACHING.

CERTIFICATION

Les modalités et délais de certification sont donnés à titre indicatif. IDÉALLIS ECOLE DE COACHING ne pourra être tenu responsable de modifications de dates imposées par les branches professionnelles dont dépendent les certifications.